

L'état des lieux d'entrée



Ce que je dois savoir

- **Après la signature de votre titre d'occupation, nos équipes programment avec vous une visite dans votre logement pour vous remettre les clés, badges et télécommandes. Cette visite est importante car elle sert à réaliser l'état des lieux d'entrée et à vous expliquer le bon fonctionnement des équipements.**

A la fin de la visite, un exemplaire vous est remis en main propre ou envoyé par mail pour signature. Prenez le temps de le lire attentivement et conservez-le soigneusement jusqu'à votre départ, car il sera alors comparé à l'état des lieux de sortie pour vérifier que votre logement a été bien entretenu entre-temps.

L'état des lieux d'entrée est établi en votre présence et en présence d'un représentant de Nové . Il décrit précisément l'état de chaque pièce du logement, de ses équipements et de ses annexes à votre arrivée. Vous pouvez y faire inscrire vos propres observations. Il comprend aussi un relevé des compteurs d'électricité, de gaz et d'eau pour faciliter leur transmission à vos fournisseurs ou permettre le calcul au plus juste de vos charges locatives .

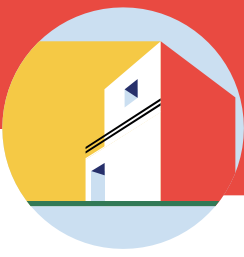
Les différentes étapes

- **1. Nos équipes programment avec vous un rendez-vous** (hors week-ends et jours fériés) dans votre nouveau logement afin de réaliser l'état des lieux d'entrée et vous remettre les clés, badges et télécommandes
- 2. Le jour du rendez-vous :**
 - Nos équipes ou un professionnel mandaté établissent avec vous un constat de l'état de chaque pièce du logement, de ses équipements et de ses annexes
 - Vous relisez puis signez l'état des lieux, une copie vous est remise en main propre ou envoyée par mail
 - Nos équipes annexent l'état des lieux à votre titre d'occupation, qui est ensuite accessible en ligne depuis votre espace personnel (rubrique « Mes documents »)



EN RÉSUMÉ

- ✓ N'oubliez pas votre pièce d'identité le jour de l'état des lieux !
- ✓ L'état des lieux et le titre d'occupation ont une valeur juridique : conservez-les soigneusement.



Notre conseil :

L'état des lieux d'entrée est une formalité à ne pas négliger :

C'est la comparaison entre l'état du logement à votre arrivée et à votre départ qui permettra de déterminer les travaux de remise en état à réaliser, ainsi que leur répartition entre Nové et vous.

En complément de nos équipes, n'hésitez pas à vérifier vous-même les éléments suivants :

- Les murs, sols et plafonds,
- Les portes, fenêtres et volets,
- Les robinets et la chasse d'eau,
- Les appareils de chauffage,

Pensez à bien poser toutes vos questions et n'hésitez pas à demander si nécessaire, que vos propres observations figurent sur le document.

Le bon réflexe

Un détail vous a échappé lors de l'état des lieux d'entrée ?

Vous avez 10 jours pour nous le signaler en ligne depuis votre espace personnel ou par courrier à l'adresse suivante :

Nové Gestion
61 cours de Québec
CS 72081
33071 BORDEAUX CEDEX

Dans ce cas, veuillez à préciser les compléments que vous souhaitez apporter à votre état des lieux et fournir des justificatifs : photos, taille des imperfections repérées... Pour le chauffage, ce délai est porté à un mois après sa mise en route.

